

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2994

7 décembre 2011

SOMMAIRE

| | | | |
|--|---------------|--|---------------|
| FJMNY Europe S.A. | 143666 | Pix S.à r.l. | 143685 |
| Greeneden S.à r.l. | 143676 | PL Investissements S.A. | 143686 |
| Greeneden Topco S.C.A. | 143688 | Polish Beta Group S.à r.l. | 143686 |
| HLF Holding S.à r.l. | 143703 | Polish Beta Group S.à r.l. | 143686 |
| Max Bögl Bauunternehmung GmbH & Co.KG Niederlassung Luxemburg | 143666 | Polish Equity Partners S.à r.l. | 143684 |
| MD SKIN Solutions Sàrl | 143672 | PRB Luxembourg International S. à r.l. .. | 143687 |
| Meditare S.A. | 143672 | Pro-Gi S. à r.l. | 143684 |
| Menolly Investments S.à r.l. | 143666 | PVI Luxembourg S.à r.l. | 143687 |
| Moraún Investments S.A. | 143673 | PVI Luxembourg S.à r.l. | 143687 |
| Moraún Investments S.A. | 143673 | Pyxis Commercial Management | 143700 |
| Mudra Capital S.A. | 143673 | RA2S S.A. | 143701 |
| Nederfin S.A. | 143673 | Raliban Holding S.A. | 143701 |
| Nederfin S.A. | 143674 | Recurrent Energy Lux Holdings S.à r.l. .. | 143700 |
| NT Human Services Investments S.A. .. | 143675 | Redical S.A. | 143701 |
| N-Wind S.à r.l. | 143674 | Reilux Sàrl | 143701 |
| Oasis Real Estate S.à r.l. | 143674 | RESALIFE Holding S.à r.l. | 143702 |
| Oiltecno S.A. | 143675 | RESALIFE Holding S.à r.l. | 143702 |
| Omega Investment Corporation S.A. ... | 143675 | Rogimmo S.A. | 143702 |
| Omega Investment Corporation S.A. ... | 143674 | Romanissima S.A. | 143702 |
| Outlaw Group S.à r.l. | 143675 | Rosy Blue Enterprises S.A. | 143712 |
| Panfinlux S.A. | 143684 | ROTAREX Automotive S.A. | 143712 |
| Paradis Latin Sàrl | 143685 | Rotarex Watertec S.A. | 143700 |
| Pierre HAMMES IMMOBILIERE S.à r.l. .. | 143684 | Schwedler Carre 1 S.à r.l. | 143712 |

Max Bögl Bauunternehmung GmbH & Co.KG Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 108.673.

—
Beschluss des Ständigen Vertreters der Niederlassung in Luxemburg vom 19. September 2011

Beschluss

Der ständige Vertreter der Niederlassung in Luxemburg hat beschlossen den Sitz der Niederlassung zum 01. Oktober 2011 von L-1653 Luxembourg 2, avenue Charles de Gaulle nach L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie zu verlegen.

Die Gesellschaft

Référence de publication: 2011148822/14.

(110173198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Menolly Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 122.732.

En date du 3 octobre 2011, le conseil de gérance a pris les résolutions suivantes:

- Transfert du siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

- Transfert de l'adresse professionnelle d'Alan Dundon et de Marie-Catherine Brunner, Gérants B, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148824/15.

(110173277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

FJMY Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 164.182.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

1.- Monsieur Marc DUBOIS, dirigeant de société, né le 11 mai 1953 à Sedan (F) demeurant à 140, bd Jacques Baudino, F-83700 Saint-Raphaël;

2.- Monsieur François DUBOIS, dirigeant de société, né le 13 février 1980 à Bourgoin-Jallieu (F) demeurant à 860, avenue Lattre de Tassigny, F-83600 Fréjus;

3.- Monsieur Julien DUBOIS, chargé de mission, né le 3 juin 1982 à Bourgoin-Jallieu (F) demeurant à F-33680 Le Porge, 31, Lotissement l'Orée du Bois;

4.- Mademoiselle Marie DUBOIS, étudiante, née le 2 juin 1991 à Fréjus (F) demeurant à F-13100 Aix-en-Provence, 6, rue Chabrier,

les comparants sub 2 à sub 4 ici représentés par Monsieur Marc DUBOIS, préqualifié, en vertu de trois procurations données sous seing privé lui délivrée.

5.- Monsieur Nolann DUBOIS, né le 27 février 2007 à Fréjus (F), demeurant à 140, bd Jacques Baudino, F-83700 Saint-Raphaël, 6.- Monsieur Yanis DUBOIS, né le 15 septembre 2009 à Fréjus (F), demeurant à 140, bd Jacques Baudino, F-83700 Saint-Raphaël.

Les comparants sub 5 et sub 6 ici représentés par leurs parents et administrateurs légaux, Monsieur Marc DUBOIS, préqualifié, et Madame Mounia ABBAD ANDALOUSSI, ostéopathe, née le 3 novembre 1970 à Fès (MAR), demeurant à F-83700 ST RAPHAEL, 140, Boulevard Jacques Baudino, laquelle dernière a mandaté Monsieur Marc DUBOIS, préqualifié, de représenter leurs enfants communs à la présente, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "FJMNY EUROPE SA" (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, notamment l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La Société peut également procéder à l'acquisition, la cession, la concession et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de brevets, licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les oeuvres littéraires et artistiques et les logiciels, les noms de domaines et tous autres droits de la propriété intellectuelle.

La Société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

En outre, la société a pour objet l'acquisition, l'administration, la gestion et la vente d'immeubles, de tous droit immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance ou la gestion d'immeubles ou de patrimoines immobiliers exclusivement pour son propre compte.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à dix millions cent cinq mille quatre cent trente-six euros (10.105.436,- EUR), représenté par quatre cent cinquante-neuf mille trois cent trente-huit (459.338) actions d'une valeur nominale de vingt-deux euros (22,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont et resteront nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

Art. 7. Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital souscrit pourra être exercée:

soit en pleine propriété;

soit en usufruit, par un actionnaire dénommé usufruitier et en nue-propriété par un actionnaire dénommé nu-proprétaire.

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote aux assemblées générales tant ordinaires qu'extraordinaires;
- droit aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la Société.

Toutefois, pour toutes les décisions collectives entraînant un agrément ou une modification des statuts, le droit de vote appartient aux nu-propriétaires et aux usufruitiers.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propiété des actions sera matérialisée par l'inscription dans le registre des actionnaires:

En cas de vente de l'usufruit, étant entendu que celui-ci ne pourra être cédé qu'au nu-propriétaire, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propiété sera déterminée par voie d'expert selon la valeur économique.

Les actions démembrées ne pourront être nanties ou hypothéquées par les nus-propriétaires durant la vie des usufruitiers sans leur acceptation, à peine de nullité des nantissements ou hypothèques.

Art. 8. La cession ou la transmission, à titre onéreux ou gratuit, de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris au profit d'un actionnaire, à quelque titre que ce soit, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des actionnaires.

Le cédant doit notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception une demande d'agrément au Président de la société en indiquant les noms, prénoms et adresse du cessionnaire, le nombre des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital dont la cession est envisagée et le prix offert. Cette demande d'agrément est transmise par le Président aux actionnaires.

L'agrément résulte d'une décision collective unanime.

La décision d'agrément ou de refus d'agrément n'a pas à être motivée.

Elle est notifiée au cédant par lettre recommandée. A défaut de notification dans les trois mois qui suivent la demande, l'agrément est réputé acquis.

En cas d'agrément, l'actionnaire cédant peut réaliser librement la cession aux conditions prévues dans la demande d'agrément.

Le cédant peut à tout moment aviser le Conseil d'administration, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, qu'il renonce à la cession de ses actions.

Les dispositions qui précèdent sont applicables à toute cession d'actions à titre gratuit ou onéreux, à des tiers ou entre actionnaires. Le démembrement de propriété, le transfert de propriété des actions par voie de succession ou de liquidation de régime matrimonial au conjoint, ascendant et descendant, de fusion, absorption ou de transmission universelle de patrimoine, prévu par l'article 526 et suivante du Code Civil luxembourgeois, et de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil français, d'adjudication publique ordonnée par décision de justice ou d'attribution judiciaire est également soumis à agrément.

Elles peuvent aussi s'appliquer à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, primes d'émission ou bénéfices, ainsi qu'en cas de cession de droits de souscription à une augmentation de capital par voie d'apports en numéraire ou de renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

La présente clause d'agrément ne peut être supprimée ou modifiée qu'à l'unanimité des actionnaires.

Toute cession réalisée en violation de cette clause d'agrément est nulle.

Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 9. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois de septembre à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit ou courrier électronique ou par télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. - Conseil d'administration

Art. 11. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 12. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 14. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 15. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V. - Surveillance de la Société

Art. 16. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. - Exercice social - Bilan

Art. 17. L'exercice social commencera le premier avril de chaque année et se terminera le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 18. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. - Modification des statuts

Art. 20. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable

Art. 21. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 mars 2012.

La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

| Actionnaire | Démembrement | | |
|--|---------------|----------|------------------|
| | Nue propriété | Usufruit | Pleine Propriété |
| 1.- Marc DUBOIS, préqualifié | | 457.342 | 33 |
| 2.- François DUBOIS, préqualifié | 91.468 | | 393 |
| 3.- Julien DUBOIS, préqualifié | 91.468 | | 393 |
| 4.- Marie DUBOIS, préqualifiée | 91.469 | | 392 |
| 5.- Nolann DUBOIS, préqualifié | 91.468 | | 393 |

| | | | |
|---|---------|---------|------|
| 6.- Yanis DUBOIS, préqualifié | 91.469 | | 392 |
| Total: | 457.342 | 457.342 | 1996 |

Les 459.338 (quatre cent cinquante-neuf mille trois cent trente-huit) actions souscrites sont intégralement libérées par l'apport en nature de 459.338 (quatre cent cinquante-neuf mille trois cent trente-huit) actions d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, représentant 100% du capital social de la société par actions simplifiée de droit français "FJMN", établie et ayant son siège social à F-52100 Saint-Dizier, 230 avenue de la République, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Chaumont sous le numéro B 429 476 740 et détenues par les souscripteurs dans les mêmes proportions que les actions à créer.

L'attribution respective de la nue propriété ou de l'usufruit par report des démembrements existants sur les titres apportés sur les titres reçus en échange résulte d'une convention de report établie sous forme authentique reçue ce jour par Maître Philippe Krummenacker, notaire à F-57000 Metz, 11 place Saint-Martin.

La valeur des 459.338 actions de la société par actions simplifiée de droit français FJMN est évaluée globalement à 11.000.000 EUR. Aussi, la société bénéficiaire de l'apport inscrira en compte courant d'actionnaires au profit des apporteurs, une soulte de 894.564 EUR, déterminée comme suit:

| | |
|--|------------------|
| Valeur de l'apport: | 11.000.000,- EUR |
| Dont à déduire la valeur de la soulte, soit: | - 894.564,- EUR |
| Apport net: | 10.105.436,- EUR |

Les apporteurs déclarent remplir les conditions d'application de l'article 150-O B du Code Général des Impôts français qui instaure un sursis automatique d'imposition des plus-values.

Cet apport fait l'objet d'un rapport descriptif établi par le réviseur d'entreprises indépendant "ALTER AUDIT S.à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, sous la signature de Monsieur Bruno ABBATE, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg, en date du 28 septembre 2011, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne corresponde pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie augmentées de la soulte en compte courant actionnaires.

La rémunération des apports en nature consiste à souscrire et à libérer entièrement 459.338 actions, d'une valeur nominale d'EUR 22 chacune, augmentées d'une soulte d'EUR 894.564, à la constitution de FJMN EUROPE S.A.

A la demande des Fondateurs, ce rapport est uniquement destiné à satisfaire aux exigences de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite et peut être soumis à la direction de la Société, le notaire instrumentaire et les autorités concernées. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties tierces. Il ne peut pas être inclus ni mentionné dans un quelconque document ou publication, à l'exception de l'acte notarié, sans notre accord préalable.

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ 4.600,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Marc DUBOIS, dirigeant de société, né le 11 mai 1953 à Sedan (F) demeurant à 140, bd Jacques Baudino, F-83700 Saint-Raphaël, administrateur et Président du Conseil d'administration
- Madame Mounia ABBAD ANDALOUSSI, ostéopathe, née le 3 novembre 1970 à Fès (MAR), demeurant à F-83700 ST RAPHAEL, 140, Boulevard Jacques Baudino, administrateur

- Monsieur François DUBOIS, dirigeant de société né le 13 février 1980 à Bourgoin-Jallieu (F) demeurant à 860, avenue Lattre de Tassigny, F-83600 Fréjus, administrateur, et

- Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, né le 30 juin 1957 à Strasbourg (F), demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, Avenue des Bois, administrateur.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes:

VERICOM S.A., la société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46a, Avenue John F. Kennedy, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 51.203.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2017.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Le conseil d'administration est autorisé à changer à tout moment l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marc DUBOIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 octobre 2011. Relation GRE/2011/3496. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146017/322.

(110169579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

MD SKIN Solutions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 148.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011148830/12.

(110173053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Meditare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.145.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 septembre 2011

Sixième résolution:

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 30 septembre 2011 Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 30 septembre 2011 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MEDITARE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011148831/22.

(110172849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Moraún Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 115.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Pour: MORAÚN INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Isabelle GERLAXHE

Référence de publication: 2011148843/15.

(110172993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Moraún Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 115.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Pour: MORAÚN INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Isabelle GERLAXHE

Référence de publication: 2011148844/15.

(110172994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Nederfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEDERFIN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011148850/11.

(110173217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Mudra Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MUDRA CAPITAL S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011148845/12.

(110173230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

N-Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.945.

Par le présent avis, la Société informe les tiers des changements suivants concernant son associé unique:

- Il convient de noter que, suite à un changement de forme juridique, l'associé unique est désormais une Société Anonyme et que sa dénomination sociale est dorénavant EPFCEE S.A.

Luxembourg, le 31 octobre 2011.

T.C.G. Gestion S.A

Signature

Gérant

Référence de publication: 2011148846/14.

(110173111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Nederfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.777.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 octobre 2011

1. Madame Nancy BLEUMER a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NEDERFIN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011148851/16.

(110173236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Omega Investment Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 48.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011148862/9.

(110173298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Oasis Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148857/10.

(110173295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

NT Human Services Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.030.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011148856/13.

(110172965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Outlaw Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.967.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

La gérance

Référence de publication: 2011148858/12.

(110173209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Oilteco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 51.181.

Par jugement rendu en date du 27 octobre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de:

- La société anonyme OILTECNO SA (RCS B51.181), dont le siège social à L-2210 Luxembourg, 38, Bd Napoléon 1^{er}, a été dénoncé le 3 mars 2005,

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Maïka SKOROCHOD

Le liquidateur

Référence de publication: 2011148860/16.

(110172770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Omega Investment Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 48.273.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique, en date du 26 octobre 2011:

- l'actionnaire unique constate la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Marc Schintgen en qualité de Président du conseil d'administration avec effet au 22 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011148861/11.

(110173297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Greeneden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.180.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of October;

Before Us M^e Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

P4 Sub Continuing L.P.1 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands;

Permira IV Continuing L.P.2 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands;

P4 Co-Investment L.P., acting by its general partner Permira IV G.P. L.P., acting by its general partner Permira IV GP Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands;

Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands;

All here represented by Mr Gianpiero SADDI, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of powers of attorney, given in Guernsey.

The said powers of attorney, initialed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in her here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which she deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of "Greeneden S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be to act as the manager and unlimited shareholder of Greeneden Topco S.C.A., a société en commandite par actions incorporated under the 1915 Law.

Its purpose may also be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;
- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;
- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital – Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollar (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.00) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are freely transferable among partners. In the same case they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint coowners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company shall be managed by a board of managers composed of three members at least, who need not be partners of the Company.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election, it being understood that such manager is to be presented in the same manner as the manager whose office became vacant.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy. One manager can represent more than one of his/her co-managers.

The board of managers can deliberate or act validly at a meeting of the board of managers only if at least a majority of the managers is present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or by any two managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or jointly by any two managers.

Art. 13. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. The Company will be bound by the sole signature of any manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 15. To the extent permissible under Luxembourg Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Luxembourg company law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

E. Financial year – Annual accounts – Distribution of profits

Art. 17. The Company's financial year runs from the first of January to the thirtyfirst of December of each year.

Art. 18. Each year, as at the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

F. Dissolution – Liquidation

Art. 19. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The articles thus having been established, the shares have been subscribed as follows:

- 5,717 shares by P4 Sub Continuing LP1 prenamed and represented as said before
- 13,683 shares by Permira IV Continuing LP2 prenamed and represented as said before
- 133 shares by P4 Co-Investment LP prenamed and represented as said before
- 467 shares by Permira Investments Limited prenamed and represented as said before

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand US Dollar (USD 20,000) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

Resolutions taken by the partners

Immediately after the incorporation of the Company, the partners, representing the entirety of the subscribed capital have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite duration:
 - Séverine MICHEL, born on July 19, 1977 in Epinal (France), with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg; and
 - Kees JAGER, born on April 1, 1977 in Guernsey, Channel Islands, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey; and
 - Paul ARMSTRONG, born on November 1, 1973 in Chichester, United Kingdom, with professional address at 80 Pall Mall, London, SW1Y 5ES, United Kingdom.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sixième jour d'octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

ONT COMPARU:

P4 Sub Continuing L.P.1 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira IV Managers Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes;

Permira IV Continuing L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira IV Managers Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes;

P4 Co-Investment L.P., agissant par son general partner Permira IV G.P. L.P., agissant par son general partner Permira IV GP Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes;

Permira Investments Limited, agissant par son nommée Permira Nominees Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes;

Toutes ici représentées par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données à Luxembourg et Paris.

Les procurations signées "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège - Social

Art. 1^{er}. Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Greeneden S.à.r.l." (ci-après la "Société") laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet d'agir en tant que gérant et associé commandité de Greeneden Topco S.C.A., une société en commandite par actions constituée en vertu de la Loi de 1915 l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- Accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;

- Accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.

- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe qu'elle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à vingt mille US Dollars (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont élus par résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, télécopie ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement à une réunion du conseil de gérance que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Art. 12. Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion ou conjointement par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou conjointement par deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. La Société sera engagée par la signature individuelle de chaque gérant de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

Art. 15. Pour autant que la Loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté s'ils les ont encouru suite à leur propre acte de malveillance, négligence, ou défaut et excepté selon les provisions de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés, et aucun d'entre eux ne devra être responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconvénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, excepté s'ils sont causés par leur propre malveillance, négligence ou défaut.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considérée comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

E. Exercice social - Bilan - Répartitions

Art. 17. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction de tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- 5.717 parts sociales par P4 Sub Continuing LP1 prédésignée et représentée comme dit ci-avant
- 13.683 parts sociales par Permira IV Continuing LP2 prédésignée et représentée comme dit ci-avant
- 133 parts sociales par P4 Co-Investment LP prédésignée et représentée comme dit ci-avant
- 467 parts sociales par Permira Investments Limited prédésignée et représentée comme dit ci-avant,

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de vingt mille US Dollars (USD 20.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions prises par l'assemblée des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'assemblée des associés, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que de la Société pour une durée indéterminée:
 - Séverine MICHEL, née le 19 juillet 1977 à Epinal (France), ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg; et
 - Kees JAGER, né le 1^{er} avril 1977 à Guernesey, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey;
 - Paul ARMSTRONG, né le 1^{er} novembre 1973 à Chichester, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle au 80 Pall Mall, Londres, SW1Y 5ES, Angleterre.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45149. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-),

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146030/436.

(110169378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

P.H.I. S.à r.l., Pierre HAMMES IMMOBILIERE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3563 Dudelange, 33, rue Marcel Schmit.

R.C.S. Luxembourg B 56.806.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011148865/10.

(110172855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Polish Equity Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.599.100,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.668.

Il est porté à la connaissance de tiers que, M. Charles RYAN, a cédé les 3.250 parts sociales de classe B d'une valeur nominale de 100 EUR chacune qu'elle détenait dans la société Polish Equity Partners S.à r.l., à The Saint Davids Trust, un Trust, représenté par son trustee, Charles RYAN, ayant son adresse à 50, Park Row, West Suite 113, Providence RI, 02903, United States of America.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011148866/15.

(110172506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Pro-Gi S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 20, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 105.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011148867/10.

(110172683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Panfinlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 117.615.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le dix-neuf octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Sophie ERK, employée privée, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

«PANFIN SPA», une société constituée et existant sous les lois italiennes, établie et ayant son siège social Via Rango 56/C, I-25065 Lumezzane (Italie),

en vertu d'une procuration lui donnée à Lumezzane (Italie), en date du 12 octobre 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle mandataire, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société «PANFINLUX S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 117 615, a été constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 29 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1699 du 12 septembre 2006, et sous la page 81517 (ci-après «la Société») et dont les statuts ne furent jamais modifiés depuis lors.

2.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à CENT VINGT MILLE EUROS (120'000.-EUR) divisé en mille deux cents (1'200) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire.

3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de la totalité de mille deux cents (1.200) actions de la Société «PANFINLUX S.A.».

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société, avec effet immédiat.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne ; partant la liquidation de la Société «PANFINLUX S.A.», est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs actuels et au commissaire aux comptes de la Société présentement dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Que la mandante s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant la mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société éventuellement émis, le cas échéant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. ERK, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 octobre 2011. Relation: EAC/2011/14130. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011148868/53.

(110172936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Paradis Latin Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 2, Op Raechels.

R.C.S. Luxembourg B 81.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011148869/9.

(110173227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Pix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 133.935.

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011148872/10.

(110173126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

PL Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 96.132.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date 13 octobre 2011 que:

Les mandats des trois administrateurs:

- Monsieur LEYDET Patrick, né le 20.06.1956 à Nice (France), demeurant au 24, rue Charles Bernhoeft L-1240 Luxembourg

- Madame FROMENTEL Marie-Luce, née le 19.11.1963 à Brives (France), demeurant au 24, rue Charles Bernhoeft L-1240 Luxembourg

- Monsieur ELVINGER Victor, né le 26.09.1954 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 31, rue d'Eich L-1461 Luxembourg

sont reconduits avec effet au 24/09/2009. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2015.

- Est nommé commissaire aux comptes avec effet au 24/09/2009 en remplacement de Europe Fiduciaire (Luxembourg) SA, la société Fidu-Concept Sarl, ayant son siège social à 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le no B38136. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2015

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011148873/23.

(110173035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Polish Beta Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 345.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148874/10.

(110172760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Polish Beta Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 345.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.444.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 23 septembre 2011

Est nommé, pour une durée indéterminée, gérant de catégorie A de la Société en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, gérant de catégorie A démissionnaire:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148875/15.

(110172762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

PRB Luxembourg International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 272.098.150,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 140.891.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 14 octobre 2011 de la société PRB Luxembourg International S.à r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 14 octobre 2011:

Martinus C.J. Weijermans, ayant pour adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Démission du Gérant A suivant à compter du 14 octobre 2011:

Pierre-Yves Monoyer, ayant pour adresse professionnelle au 7A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

3. Démission du Gérant B suivant à compter du 14 octobre 2011:

Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, ayant pour adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRB Luxembourg International S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2011148877/21.

(110172911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

PVI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 125.630.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011148880/10.

(110172828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

PVI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 125.630.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de l'Associé Unique tenue au siège social de la société le 20 Octobre 2011 que:

- L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Paul Degeaive de ses fonctions de gérant.

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, aux fonctions de gérant en remplacement de Monsieur Paul Degeaive, gérant démissionnaire:

* Monsieur Alain Pacaud, née le 16 Août 1946, à Gouvieux (France) résidant professionnellement au 10, avenue Friedland, F-75008 Paris (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/10/11.

Pour PVI Luxembourg S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011148881/21.

(110172835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Greeneden Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 55.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.178.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of October.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

P4 Sub Continuing L.P.1 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands;

Permira IV Continuing L.P.2 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands;

P4 Co-Investment L.P., acting by its general partner Permira IV G.P. L.P., acting by its general partner Permira IV GP Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands;

Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands;

Greeneden S.à.r.l., a private limited liability company with a share capital of USD 20,000, established under the laws of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, and having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Together the "Shareholders".

All here represented by Mr Gianpiero SADDI, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a "Société en Commandite par Actions" which they declared to organize among themselves:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Corporate form and Name.

1.1 This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Greeneden Topco S.C.A. (the "Company"), a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) which shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg Law") including the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law") and by its articles of incorporation as amended from time to time (the "Articles").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 The Manager (as defined hereafter) is authorised to change the address of the Company inside the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Manager.

3. Objects.

3.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or derivative instruments

of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.2 The Company may from time to time borrow in any form (and in any event by public or private placement), and draw, make, accept, endorse, execute and issue promissory notes, warrants, bonds, debentures, preferred equity certificates and other negotiable or non-negotiable instruments convertible or not, and evidence of indebtedness.

3.3 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other entity or person, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose including without limitation the acceptance of a mandate of liquidator in respect of any company of the group to which the Company belongs.

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at fifty five thousand US Dollar (\$ 55,000.-) divided into:

5.1.1 Fifty four thousand nine hundred ninety nine (54,999) ordinary shares ("Ordinary Shares");and

5.1.2 one (1) unlimited share or action de commandité ("Unlimited Share")

with a nominal value of one US Dollar (USD 1.00) per share, all of which are fully paid up (hereafter referred to as the "Shares").

5.2 In these Articles:

5.2.1 The "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares

5.2.2 The "Ordinary Shareholders" means the holders at the relevant time of the Ordinary Shares;

5.2.3 The "Unlimited Shareholder" means the holder at the relevant time of the Unlimited Share;

5.2.4 The "Limited Shareholders" means the Ordinary Shareholders;

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) or the Manager as the case may be, subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) or the Manager as the case may be, subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

5.6 The Company may acquire its Shares or reduce its subscribed share capital subject as provided in the 1915 Law

6. Shares.

6.1 The Shares shall be in registered form.

6.2 All the Shares shall be registered in a Shareholders' register to be maintained by the Company at its registered office. The register will contain, among other things, the name of each Shareholder, its address, the number and class of Shares owned and the paid up amount of each Share.

6.3 The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.

6.4 Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 The Shares will be transferable in accordance with the 1915 Law, provided that any transfer of the Unlimited Share must also comply with Article 6.6.

6.6 Any transfer of the Unlimited Share shall be subject to the passing of Shareholders' Resolutions adopted in the manner required by the Articles:

6.6.1 approving the transfer; and

6.6.2 amending these Articles to reflect the replacement as Manager of the transferor of the Unlimited Share by the transferee.

Chapter III. - Management

7. Management.

7.1 The Company shall be managed by Greeneden S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the 1915 Law (herein referred to as the "Manager"), in its capacity as sole Unlimited Shareholder or Actionnaire Commandité, as its name, registered office or legal form may change from time to time.

7.2 The Manager may be removed only in the case of fraud, gross negligence or wilful misconduct by means of a resolution of Shareholders adopted in the same manner as provided for by the 1915 Law in relation to the amendments of the Articles.

7.3 The Limited Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

8. Powers of the manager. The Manager has the power to take all or any action which is necessary or useful in the interest of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or the Articles to a meeting of Shareholders.

9. Representation of the company.

9.1 The Company will be bound towards third parties by the sole signature or act of the Manager represented by its legal representatives or any delegate appointed in compliance with the articles of incorporation of the Manager. No Limited Shareholder shall represent the Company.

10. Delegation of powers.

10.1 The Manager may, at any time, appoint agents of the Company for the affairs and management of the Company, provided the Limited Shareholders cannot act on behalf of the Company. The appointed agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the Manager.

10.2 The Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

11. Liability of the shareholders.

11.1 The Manager shall be liable with the Company (solidairement responsable) for all liabilities of the Company to the extent required by Luxembourg Law.

11.2 The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Shareholders and shall only be liable for payment to the Company of the par value and the issue premium, if any, paid for each Share they hold (to the extent not already paid).

Chapter IV. - Supervisory board

12. Supervisory board.

12.1 The business of the Company and its financial situation, including more particularly its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board of at least three members, who need not to be Shareholders (the "Supervisory Board").

12.2 For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the 1915 Law.

12.3 The members of the Supervisory Board (each a "Supervisory Board Member") shall neither participate nor interfere with the management of the Company but may advise the Manager on such matters as the Manager may determine.

12.4 The members of the Supervisory Board shall not receive any compensation in connection with their membership on the Supervisory Board but shall be entitled to reimbursement of all expenses in connection with that membership.

13. Election.

13.1 The members of the Supervisory Board will be elected by Shareholders' Resolution for a period not exceeding six years. In case a member of the Supervisory Board is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for 6 years from the date of his election. The members of the Supervisory Board are eligible for re-election and they may be removed at any time, with or without cause, by a Shareholders' Resolution. They will remain in office until their successors have been appointed.

13.2 In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below three, the Manager shall forthwith convene a Shareholders' Meeting in order to fill these vacancies.

14. Meetings of the supervisory board.

14.1 Meetings of the Supervisory Board ("Supervisory Board Meetings") may be convened by any Supervisory Board Member. The Supervisory Board shall appoint one of the Supervisory Board Members as Chairman.

14.2 Notices of any meeting of the Supervisory Board will be given by letter, fax or by email to all members at least five days in advance of the time set for such meeting, except in cases of emergency, in which event the nature of the emergency will be set out in the notice. The notice will indicate the time and the place of the meeting and it will contain the agenda.

14.3 The Supervisory Board Members may validly debate and take decisions at a Supervisory Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Supervisory Board Members have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Supervisory Board Meeting, in person or by an authorised representative.

14.4 A Supervisory Board Member may appoint any other Supervisory Board Member (but not any other person) to act as his representative (a "Supervisory Board Member's Representative") at a Supervisory Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Supervisory Board Meeting. A Supervisory Board Member can act as representative for more than one other Supervisory Board Member at a Supervisory Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Supervisory Board Members are physically present at a Supervisory Board Meeting held in person or participate in person in a Supervisory Board Meeting held under Article 14.6. In the case of an equality of votes, the Chairman will have a second or casting vote.

14.5 The Supervisory Board can only validly debate and take decisions if at least half of the Supervisory Board Members are present or represented. Decisions of the Supervisory Board shall be adopted by a simple majority of the Supervisory Board Members present or represented.

14.6 A Supervisory Board Member or his Supervisory Board Member's Representative may validly participate in a Supervisory Board Meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating Supervisory Board Member. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Supervisory Board Members shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Supervisory Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of Supervisory Board Members (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place. A meeting held in this way is deemed to be held at the Registered Office.

14.7 A resolution in writing signed by all the Supervisory Board Members (or in relation to any Supervisory Board Member, his Supervisory Board Member's Representative) shall be as valid and effective as if it had been passed at a Supervisory Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Supervisory Board Members concerned.

14.8 The minutes of a Supervisory Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Supervisory Board Meeting may be certified by any Supervisory Board Member present at the Meeting.

Chapter V. - General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1 Any properly constituted meeting of the Shareholders (a "Shareholders' Meeting") shall represent the entire body of Shareholders.

15.2 A Shareholders' Meeting shall deliberate only on the matters which are not reserved to the Manager by the Articles or by the 1915 Law.

16. Annual general meeting.

16.1 The annual general meeting of the Shareholders (the "AGM") will be held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the thirtieth day of May at 2 pm. If that day is a public holiday in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

17. Other general meeting.

17.1 The Manager may convene other general meetings of the Shareholders ("EGMs").

17.2 Such meetings must be convened if Shareholders representing ten (10) percent of the Company's capital so require.

18. Convening notice.

18.1 A Shareholders' Meeting is convened by the Manager by way of a written notice setting out for the agenda of the meeting and sent by registered post at least 8 days prior to the meeting to the address of the Shareholders, as indicated in the register of Shareholders.

18.2 If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' Meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Shareholders can waive all convening requirements and formalities.

19. Presence, Representation.

19.1 All Shareholders are entitled to attend and speak at all Shareholders' Meetings.

19.2 A Shareholder may act at any Shareholders' Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex or email as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

20. Vote.

20.1 Each Share entitles the holder thereof to one vote.

20.2 Unless otherwise provided by Luxembourg Law or by the Articles, all resolutions of the Shareholders' Meeting shall be taken by a simple majority of votes, regardless of the proportion of the capital represented.

20.3 No decision of a Shareholders' Meeting shall be validly taken without the affirmative vote of the Manager, including any change to the Articles other than a change to Article 7.1 removing or appointing the Manager.

21. Extraordinary general meeting.

21.1 An EGM convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the Shares are represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, if any, the wording regarding the amendments to the objects and the form of the Company.

21.2 If the first of the conditions in Article 21.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

21.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-thirds majority of the votes cast, subject also to the approval of the Manager.

21.4 Resolutions to change the nationality of the Company or to increase the commitments of the Shareholders may only be adopted by the unanimous decision of the Shareholders, subject to any other provisions of the 1915 Law.

22. Minutes.

22.1 The minutes of a Shareholders' Meeting shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer.

22.2 Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager.

Chapter VI. - Business year, Distribution of profits

23. Financial year.

23.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31st December 2011 (all dates inclusive).

23.2 The Manager shall draw up the balance sheet and the profit and loss account of the Company. The Manager will submit these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the AGM to the Supervisory Board who shall make a report containing comments on such documents.

24. Adoption of financial statements.

24.1 The Manager shall provide the Shareholders with a copy of the audited financial statements drawn up in accordance with the 1915 Law.

24.2 Those financial statements shall be submitted for adoption to the AGM. The AGM shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements and vote on the discharge of the Manager and the allocation of the results of the Company in accordance with these Articles.

25. Distribution on shares.

25.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when and as long as the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

25.2 The balance of net profits is available for distribution to the Shareholders.

25.3 Interim dividends may, subject to the conditions set forth by the Law, be paid out upon the decision of the Manager.

Chapter VII. - Dissolution

26. Dissolution.

26.1 The Company may be dissolved by a decision of the Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles and in accordance with Luxembourg Law.

26.2 In the event of the death, legal incapacity or inability to act of the Manager, the Company will not terminate and relevant provisions of the Law shall apply.

Chapter VIII. - Interpretation and Luxembourg law

27. In these Articles.

27.1a reference to:

27.1.1 one gender shall include each gender;

27.1.2 (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

27.1.3 a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

27.1.4 a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

27.2 general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of arts, matters or things or by examples falling within the general words;

27.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

28. In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

| | Unlimited Shares: | Ordinary Shares: |
|---------------------------------------|----------------------|---------------------|
| Greeneden S.à r.l. | 1 | |
| P4 Sub Continuing L.P. 1 | | 15,721 |
| Permira IV Continuing L.P.2 | | 37,628 |
| P4 Co-Investment L.P. | | 365 |
| Permira Investments Limited | | 1,285 |
| TOTAL OF SHARES | 1 | 54,999 |

All these shares have been fully paid up, so that the sum of fifty five thousand US Dollar (\$ 55,000.-), is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above Shareholders of "Greeneden Topco S.C.A.", representing the totality of shares and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of Shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following have been elected as members of the Supervisory Board for an initial duration of two (2) months:
 - a) Eddy Perrier, born on July 5, 1977 in Saint-Jean-De-Maurienne (France) and having his professional address at 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg;
 - b) Cédric Pedoni, born on March 24, 1975 in Villerupt (France), having his professional address at 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg; and
 - c) Ulrich Gasse, born on April 19, 1973 in Gengenbach (Germany), having his professional address at Bockenheimer Landstrasse 33, D-60325 Frankfurt, Germany..

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, remunerations or charges, in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, whom is known to the notary, by his surname, name, civil status and residences, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le six octobre.

Par-devant Maître Martine Schaffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

ONT COMPARU:

P4 Sub Continuing L.P.1 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi

du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira IV Managers Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, îles Anglo-Normandes;

Permira IV Continuing L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernsey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrite à Guernsey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira IV Managers Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, îles Anglo-Normandes;

P4 Co-Investment L.P., agissant par son general partner Permira IV G.P. L.P., agissant par son general partner Permira IV GP Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, îles Anglo-Normandes;

Permira Investments Limited, agissant par son nommée Permira Nominees Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, îles Anglo-Normandes; et

Greeneden S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de USD 20.000,-, non encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

Ensemble les "Actionnaires".

Toutes ici représentées par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les Actionnaires ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en commandite par actions dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Chapitre I^{er} . - Forme, Raison sociale, Siège social, Objet, Durée

1. Forme, Raison sociale.

1.1 Le présent document constitue les statuts de Greeneden Topco S.C.A. (la "Société"), une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la "Loi Luxembourgeoise"), y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915") et par ses statuts de temps à autre (les "Statuts").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Le Gérant Commandité (tel que défini ci-après) est autorisé à changer l'adresse de la Société au sein de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg.

2.3 Le Siège Social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se produiraient ou seraient jugés imminents, le siège social de la Société pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera luxembourgeoise. La décision de transfert du siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Commandité.

3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières ou produits dérivés de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

3.2 La Société peut, de temps en temps, emprunter sous toute forme (et dans tous les cas par voie de placement public ou privé), et retirer, faire, accepter, endosser, signer et procéder à l'émission d'effets de commerce, lettres de change, bons de souscription, d'obligations, de certificats de créance, certificat préférentiel d'equity et tout autre instrument négociable ou non négociable, convertible ou non, et reconnaissances de dettes.

3.3 D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou à toute autre entité ou personne, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

3.4 Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet, y compris, sans limitation, l'acceptation d'un mandat de liquidateur en relation avec toute société du groupe auquel appartient la Société.

TOUJOURS A LA CONDITION que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, Actions

5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante cinq mille US Dollars (USD 55.000,-) représenté par:

5.1.1 Cinquante quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (54.999) actions ordinaires ("Actions Ordinaires"); et

5.1.2 une (1) action de commandité ("Action de Commandité"),

ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,00) chacune, toutes entièrement libérées (ci-après désignées les "Actions").

5.2 Dans les présents Statuts:

5.2.1 Les "Actionnaires" désignent les détenteurs d'Actions au moment concerné;

5.2.2 Les "Actionnaires Ordinaires" désignent les détenteurs d'Actions Ordinaires au moment concerné;

5.2.3 L'"Actionnaire Commandité" désigne le détenteur d'Action de Commandité au moment concerné;

5.2.4 Les "Actionnaires Commanditaires" désignent les Actionnaires Ordinaires.

5.3 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant Commandité(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre d'Actions en contrepartie de l'apport et peut affecter les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes doivent être prises par le(s) Gérant Commandité(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais ne doit pas nécessairement, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.5 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par résolutions des Actionnaires adoptées dans la forme requise par la loi pour toute modification des Statuts.

5.6 La Société peut acheter ses Actions ou réduire le capital souscrit dans les limites fixées par la Loi de 1915.

6. Actions.

6.1 Les Actions sont émises sous forme nominative.

6.2 Toutes les Actions seront enregistrées dans un registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société à son siège social. Ce registre contiendra, entre autres, le nom de chaque Actionnaire, son adresse, le nombre et la catégorie des Actions qu'il détient ainsi que le montant libéré pour chaque Action.

6.3 La Société considérera la personne au nom de laquelle les Actions sont enregistrées comme le plein propriétaire des Actions.

6.4 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Les Actions seront cédées conformément à la Loi de 1915, à condition que toute cession de l'Action de Commandité devra également se conformer à l'Article 6.6.

6.6 Toute cession de l'Action de Commandité doit être soumise à l'adoption de la Résolution des Actionnaires de la manière prévue dans les Statuts:

6.6.1 approuvant la cession; et

6.6.2 modifiant les Statuts afin de refléter le remplacement en qualité de Gérant Commandité du cédant de l'Action de Commandité par le cessionnaire.

Chapitre III. - Gérance

7. Gérance.

7.1 La Société sera gérée par Greeneden S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et régie en vertu de la Loi de 1915 (ci-après désigné le "Gérant Commandité"), en sa qualité d'Actionnaire Commandité, son nom, siège social ou forme sociale pouvant être modifié de temps à autre.

7.2 Le Gérant Commandité pourra être demis de ses fonctions uniquement en cas de fraude, négligence grave ou faute intentionnelle par résolutions des Actionnaires adoptées dans la forme requise par la Loi de 1915 pour toute modification des Statuts.

7.3 Les Actionnaires Commanditaires ne pourront ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la Société.

8. Pouvoirs du gérant commandite.

8.1 Le Gérant Commandité a le pouvoir d'entreprendre toute action nécessaire ou utile dans l'intérêt de la Société, à l'exception des matières réservées par la Loi Luxembourgeoise ou les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires.

9. Représentation de la société.

9.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle ou l'acte du Gérant Commandité représenté par ses représentants légaux ou par tout mandataire désigné conformément aux statuts du Gérant Commandité. Aucun Actionnaire Commanditaire ne peut représenter la Société.

10. Délégation de pouvoirs.

10.1 Le Gérant Commandité pourra, à tout moment, nommer des mandataires de la Société pour les opérations et la gestion de celle-ci, étant entendu que les Actionnaires Commanditaires ne peuvent agir au nom de la Société. Les mandataires ainsi nommés auront les pouvoirs et les devoirs qui leur ont été conférés par le Gérant Commandité.

10.2 Le Gérant Commandité déterminera les responsabilités et rémunération (le cas échéant) de ces mandataires, la durée de leur mandat ainsi que toute autre condition de leur mandat.

11. Responsabilité des actionnaires.

11.1 L'Actionnaire Commandité est solidairement responsable avec la Société de tous les passifs de la Société dans la mesure requise par la Loi Luxembourgeoise.

11.2 Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société d'une quelconque manière ou qualité autre que leur qualité de titulaires de droits d'Actionnaires dans les assemblées générales des Actionnaires et ne seront tenus uniquement du paiement à la Société du pair comptable et de la prime d'émission le cas échéant, payé(s) pour chaque Action qu'ils détiennent (dans la mesure où il(s) demeure(nt) impayé(s)).

Chapitre IV. - Conseil de surveillance

12. Conseil de surveillance.

12.1 Les opérations de la Société, et sa situation financière, notamment ses livres et comptes, seront supervisées par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins, Actionnaires ou non (le "Conseil de Surveillance").

12.2 Pour accomplir ses obligations de contrôle, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que définis à l'article 62 de la Loi de 1915.

12.3 Les membres du Conseil de Surveillance (chacun un "Membre du Conseil de Surveillance") ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société mais peuvent conseiller le Gérant Commandité sur les points que le Gérant Commandité déterminera.

12.4 Les membres du Conseil de Surveillance ne recevront aucune compensation pour leurs fonctions au sein du Conseil de Surveillance mais auront droit au remboursement de toutes les dépenses en relation avec ces fonctions.

13. Nomination.

13.1 Les membres du Conseil de Surveillance seront désignés par Résolution des Actionnaires pour une durée maximale de six ans. Dans le cas où un membre du Conseil de Surveillance est élu sans indication de durée, il sera réputé avoir été élu pour une durée de 6 ans à partir de la date de sa nomination. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par Résolution des Actionnaires. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés.

13.2 Dans l'hypothèse où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance deviendrait inférieur à trois, le Gérant Commandité sera tenu de convoquer immédiatement une Assemblée des Actionnaires afin de remédier à cette vacance.

14. Réunions du conseil de surveillance.

14.1 Les réunions du Conseil de Surveillance (les "Réunions du Conseil de Surveillance") pourront être convoquées par tout Membre du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance désignera l'un des Membres du Conseil de Surveillance pour agir en tant que Président.

14.2 Les convocations de toute réunion du Conseil de Surveillance seront délivrées par lettre, télécopie ou email adressés à tous ses membres au moins cinq jours avant la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature de l'urgence sera précisée dans la convocation. La convocation indiquera également la date et l'endroit de la réunion et l'ordre du jour.

14.3 Les Membres du Conseil de Surveillance pourront valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Surveillance sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Membres du Conseil de Surveillance ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en cause soit par écrit, soit, lors de la Réunion du Conseil de Surveillance, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

14.4 Un Membre du Conseil de Surveillance peut nommer un autre Membre du Conseil de Surveillance (et uniquement) afin qu'il agisse comme son représentant (un "Représentant du Membre du Conseil de Surveillance") lors d'une Réunion du Conseil de Surveillance pour participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Surveillance. Un Membre du Conseil de Surveillance peut agir en tant que représentant pour plus

d'un Membre du Conseil de Surveillance lors d'une Réunion du Conseil de Surveillance à condition que (sans préjudice de toutes exigences de quorum) au moins deux Membres du Conseil de Surveillance sont présents physiquement lors de la Réunion du Conseil de Surveillance tenue en personne ou participent en personne à la Réunion du Conseil de Surveillance tenue en vertu de l'Article 14.6. En cas d'égalité des voix, le Président aura une seconde voix ou une voix prépondérante.

14.5 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et valablement prendre des décisions uniquement si au moins la moitié des Membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Surveillance sont adoptées à la majorité simple des Membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés.

14.6 Un Membre du Conseil de Surveillance ou son Représentant du Membre du Conseil de Surveillance pourront valablement participer aux Réunions du Conseil de Surveillance par vidéo conférence ou moyens de communication permettant l'identification de chacun des Membres du Conseil de Surveillance participant. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques qui assurent une participation effective à la réunion permettant à toutes les personnes de prendre part à la réunion afin de communiquer de façon continue les uns avec les autres et de participer effectivement à la réunion. Une personne participant de cette manière sera réputée présente à la réunion et sera comptée dans le quorum et autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires traitées de cette manière par le Conseil de Surveillance, seront, pour les besoins des présents Statuts, réputées valables et effectivement conclues lors d'une Réunion du Conseil de Surveillance, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Membres du Conseil de Surveillance (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit. Une réunion tenue de cette façon est réputée avoir été tenue au Siège Social.

14.7 Une résolution écrite signée par tous les Membres du Conseil de Surveillance (ou s'agissant de tout Membre du Conseil de Surveillance, son Représentant du Membre du Conseil de Surveillance) auront le même effet et la même validité que si elles avaient été adoptées lors d'une Réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu signé(s) par ou au nom du ou des Membre(s) du Conseil de Surveillance concernés.

14.8 Les procès-verbaux de toute Réunion du Conseil de Surveillance seront signés, et des extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés, par tout Membre du Conseil de Surveillance présent à la Réunion.

Chapitre V. - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée (une "Assemblée des Actionnaires") représentera l'ensemble des Actionnaires.

15.2 Une Assemblée des Actionnaires délibérera uniquement sur les points qui ne sont pas réservés au Gérant Commandité en vertu des Statuts ou de la Loi de 1915.

16. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires (l'"AGA") se tiendra dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée, le trentième jour du mois de mai à 14h00 heures. Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée sera tenue le premier jour ouvrable suivant.

17. Autre assemblée générale.

17.1 Le Gérant Commandité pourra convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires (les "AGEs").

17.2 De telles assemblées devront être convoquées si des Actionnaires représentant dix (10) pourcent du capital de la Société le requièrent.

18. Convocation.

18.1 L'Assemblée des Actionnaires est convoquée par le Gérant Commandité par voie de lettres recommandées comprenant l'ordre du jour de l'assemblée et envoyées aux Actionnaires à l'adresse telle qu'indiquée dans le registre des Actionnaires, au moins 8 jours avant l'assemblée.

18.2 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les Actionnaires peuvent renoncer aux exigences et formalités de convocation.

19. Présence, Représentation.

19.1 Tous les Actionnaires auront le droit d'assister et de prendre la parole lors des Assemblées des Actionnaires.

19.2 Un Actionnaire peut se faire représenter lors de toute Assemblée des Actionnaires en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme, télex ou email une autre personne comme son mandataire, lequel ne doit pas nécessairement être lui-même Actionnaire.

20. Vote.

20.1 Chaque Action donne droit à une voix à son détenteur.

20.2 Sauf dans les cas déterminés par la Loi Luxembourgeoise ou les Statuts, toutes les décisions de l'Assemblée des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des votes, quelle que soit la proportion du capital représentée.

20.3 Aucune décision de l'Assemblée des Actionnaires ne pourra être valablement prise sans le vote positif du Gérant Commandité, en ce y compris une modification des Statuts autre qu'une modification à l'article 7.1 révoquant ou nommant le Gérant Commandité.

21. Assemblée générale extraordinaire.

21.1 Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier toute disposition des Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins des Actions sont représentées et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et, le cas échéant, les modifications apportées à l'objet et à la forme de la Société.

21.2 Si la première des conditions mentionnées à l'article 21.1 n'est pas satisfaite, une seconde assemblée sera convoquée, dans la manière prescrite par les Statuts ou par la Loi de 1915. Une telle convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et les résultats de l'assemblée précédente. La seconde assemblée délibèrera valablement quelle que soit la proportion des Actions représentée.

21.3 A ces deux assemblées, les résolutions, afin d'être adoptées, devront être adoptées à la majorité des deux-tiers des voix exprimées, sous réserve également du consentement du Gérant Commandité.

21.4 Les résolutions changeant la nationalité de la Société ou augmentant les engagements des Actionnaires ne pourront être adoptées qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et, sous réserve de toute autre disposition de la Loi de 1915.

22. Procès-verbaux.

22.1 Les procès-verbaux des assemblées générales des Actionnaires seront signés par le président de l'assemblée, le secrétaire et le scrutateur.

22.2 Des copies ou extraits de ces procès-verbaux devront être signés par le Gérant Commandité pour pouvoir être versés dans des procédures judiciaires ou autrement.

Chapitre VI. - Exercice social - Distribution des bénéfices

23. Exercice social.

23.1 L'exercice social de la Société débutera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année, étant entendu, qu'en tant que disposition transitoire, le premier exercice social de la Société débute le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2011 (toutes dates incluses).

23.2 Le Gérant Commandité établit le bilan et le compte de profits et pertes de la Société. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'AGA, au Conseil de Surveillance, lequel établira un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.

24. Approbation des comptes annuels.

24.1 Le Gérant Commandité fournira aux Actionnaires une copie des comptes annuels audités établis conformément à la Loi de 1915.

24.2 Ces comptes annuels seront soumis pour approbation à l'AGA. L'AGA les examinera et, si elle l'estime opportun, les approuvera et votera pour la décharge du Gérant Commandité et l'allocation des résultats de la Société en conformité avec ces Statuts.

25. Distribution sur actions.

25.1 Du bénéfice annuel net de la Société déterminé conformément à la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront obligatoirement prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

25.2 Le solde des bénéfices nets peut être utilisé pour distribution aux Actionnaires.

25.3 Des dividendes intérimaires peuvent être payés par décision du Gérant Commandité, sous réserve des conditions prévues par la Loi.

Chapitre VII. - Dissolution

26. Dissolution.

26.1 La Société pourra être dissoute par une décision des Actionnaires votant dans les mêmes conditions de quorum et de majorité qu'en cas de modification des présents Statuts, et conformément à la Loi Luxembourgeoise.

26.2 En cas de décès, d'incapacité juridique ou d'incapacité d'agir du Gérant Commandité, il ne sera pas mis fin à la Société et les dispositions pertinentes de la Loi s'appliqueront.

Chapitre VIII. - Interprétation et Loi luxembourgeoise

27. Dans les présents Statuts.

27.1 une référence à:

27.1.1 un genre devra inclure chaque genre;

27.1.2 (à moins que le contexte ne le requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

27.1.3 une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique distincte);

27.1.4 une disposition législative ou loi incluent toutes les modifications y afférentes et toutes leurs promulgations (avec ou sans modifications);

27.2 les mots généraux ne devront pas faire l'objet d'une interprétation restrictive du fait qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant une catégorie particulière de lettres, de sujets ou d'affaires, ou par des exemples qui entrent dans la définition des mots généraux;

27.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

28. En complément de ces Statuts, la Société est également régie par toutes les dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription - Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

| | Actions de Commandité | Actions Ordinaires |
|--|--------------------------|-----------------------|
| Greeneden S.à r.l. | 1 | |
| P4 Sub Continuing L.P. 1 | | 15.721 |
| Permira IV Continuing L.P. 2 | | 37.628 |
| P4 Co-Investment L.P. | | 365 |
| Permira Investments Limited | | 1.285 |
| TOTAL DES ACTIONS | 1 | 54,99 |

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de cinquante-cinq mille US Dollar (USD 55.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Première assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les Actionnaires ci-dessus de "Greeneden Topco S.C.A.", représentant l'intégralité des actions et se considérant dûment convoqués, se sont immédiatement réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions de membres du Conseil de Surveillance pour une durée maximale de deux (2) mois:
 - a) Eddy Perrier, né le 5 juillet 1977 à Saint-Jean-De-Maurienne (France) ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg;
 - b) Cédric Pedoni, né le 24 mars 1975 à Villerupt (France), ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg; et
 - c) Ulrich Gasse, né le 19 avril 1973 à Gengenbach (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 33 Bockenheimer Landstrasse, D-60325 Francfort, Allemagne.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la Loi et constate expressément leur accomplissement.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connues du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45150. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146031/654.

(110169430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Pyxis Commercial Management, Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, 8C, Zone Industrielle Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 156.230.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011148882/9.

(110173093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Recurrent Energy Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.524.

Le bilan pour la période du 17 novembre 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011148883/14.

(110172666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Rotarex Watertec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 48.458.

EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14.07.2011, le mandat d'Administrateur de Mr Jean-Claude SCHMITZ, Mme Isabelle SCHMITZ et Mr Philippe SCHMITZ ont été reconduits pour une durée de 1 an. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2011.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Mr Jean-Claude SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.
- Mme Isabelle SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen en remplacement de Mr Me Alexandre, Charles, Joseph SCHMITT, avocat, demeurant à Luxembourg.
- Mr Philippe SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

Lors de cette même Assemblée le mandat de CLERC S.A. 1, rue Pietzer, L-8080 Bertrange a été renouvelé aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.07.2011.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011148886/23.

(110172860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Raliban Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 76.649.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 27 octobre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de:

La société anonyme RALIBAN HOLDING SA (RCS 76.649), dont le siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue, a été dénoncé en date du 25 mai 2005,

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Maître Maïka SKOROCHOD
Le liquidateur

Référence de publication: 2011148889/17.

(110172769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.**RA2S S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RA2S S.A.
F. DUMONT / Ch. FRANCOIS
Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011148891/12.

(110172866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.**Redical S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 140.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011148894/12.

(110173055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.**Reilux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 2, Op Tomm.

R.C.S. Luxembourg B 81.026.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 31 octobre 2011.

Pour REILUX SARL
Fiduciaire Roger Linster
p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2011148895/13.

(110173244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

RESALIFE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 117.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011148896/10.

(110173021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

RESALIFE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 117.310.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de l'associé unique tenue au siège social de la société le 27 octobre 2011 que:

- L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Renaud Labye de ses fonctions de gérant.
- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, aux fonctions de gérant en remplacement de Monsieur Renaud Labye, gérant démissionnaire: Mademoiselle Radia Taddrart, née le 17 Novembre 1985, à Epinal (France) résidant professionnellement au L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché aux Herbes.

Son mandat est à durée indéterminé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/10/2011.

Pour Resalife Holding S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011148897/21.

(110173024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Rogimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3426 Dudelange, 12, rue Nic Bodry.

R.C.S. Luxembourg B 54.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman

L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2011148898/12.

(110173307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Romanissima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 130.002.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 octobre 2011 que, Monsieur Michel Schaeffer, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé commissaire aux comptes, pour terminer le mandat de Monsieur Pierre Schmit, démissionnaire.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2011148899/15.

(110173028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

HLF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 164.198.

This thirtieth day of September two thousand eleven before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Herald Aldo Schuurman, lawyer with professional address at the office of Loyens & Loeff, 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, acting in his capacity as duly authorised representative of:

Hermanus Wilhelmus Maria Voorvaart, entrepreneur, born on the fourteenth of July nineteen hundred sixty-two in Ouder-Amstel, Netherlands, residing at 25, avenue de Belmont, 1009 Pully, Switzerland (the "Incorporator").

The person appearing is personally known to me, undersigned notary.

The power of attorney to the person appearing is initialled *ne varietur* by the person appearing and by me, notary, and is annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

The Incorporator hereby incorporates a company with limited liability governed by the following articles of association:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Definitions.

1.1 In these articles of association the following words shall have the following meanings:

"Companies Act 1915": the Act concerning commercial companies of the 10 August 1915, as amended;

"distributable equity": the part of the company's equity which exceeds the aggregate of the share capital and the reserves which must be maintained pursuant to the law;

"general meeting": a meeting of shareholders and other persons entitled to attend meetings of shareholders or, where the context so requires, the body of the company consisting of its shareholders;

"management board": the body of the company consisting of its managers (or if the company only has one manager, the sole manager);

"manager": a manager of the company;

"manager A": a manager appointed as such by the general meeting;

"manager B": a manager appointed as such by the general meeting;

"share": a share in the capital of the company; and

"shareholder": a holder of one or more shares.

1.2 References to articles shall be deemed to refer to articles of these articles of association, unless the contrary is apparent.

Art. 2. Legal form, Name and Registered office.

2.1 The company is a company with limited liability under the Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.

2.2 The company's name is:

HLF Holding S.à r.l.

2.3 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

Art. 3. Objects. The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg or abroad, as well as the management thereof and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

In particular, the objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

The objects of the company include financing and providing security for the debts of third parties.

Art. 4. Share capital.

4.1 The share capital of the company amounts to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00).

4.2 The share capital of the company is divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.

4.3 All shares shall be registered. No share certificates shall be issued.

Art. 5. Register of shareholders. The management board shall keep a register of shareholders in which the names and addresses of all shareholders are recorded.

Art. 6. Issuance of shares.

6.1 Shares may be issued pursuant to a resolution of the general meeting.

6.2 A resolution to issue shares shall stipulate the issue price and the other conditions of issue.

6.3 Upon issuance of shares, each shareholder shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of his shares, subject to article 6.4.

6.4 Prior to each single issuance of shares, the right of pre-emption may be limited or excluded by the general meeting.

6.5 The provisions of articles 6.1, 6.2, 6.3 and 6.4 shall apply by analogy to the granting of rights to subscribe for shares, but do not apply to the issuance of shares to a person exercising a right to subscribe for shares previously granted.

6.6 The issue of a share shall furthermore require a deed of amendment of articles of association, to be executed for that purpose before a notary residing in the Grand Duchy of Luxembourg.

6.7 The full nominal value of a share must be paid up on issue.

Art. 7. Own shares; Reduction of share capital.

7.1 The company and its subsidiaries may acquire own shares.

7.2 The general meeting may resolve to reduce the company's share capital in accordance with the relevant provisions prescribed by law.

Art. 8. Transfer of shares. Shares are transferred by means of a written instrument executed before a notary or under hand only. A transfer shall not be valid towards the company or third parties but until the same has been notified to the company or accepted by it in accordance with the relevant provisions of the law.

Art. 9. Share transfer restrictions.

9.1 Shares cannot be transferred among the living to non-shareholders unless shareholders representing three-quarters or more of the share capital have agreed to the same.

9.2 Article 9.1 shall apply by analogy to rights to subscribe for shares and rights of pre-emption.

Art. 10. Pledge and Usufruct on shares.

10.1 The provisions of article 8 shall apply by analogy to the creation of a right of pledge and to the creation or transfer of a right of usufruct on shares.

10.2 On the creation of a right of pledge on a share and on the creation or transfer of a right of usufruct on a share, the voting rights attributable to such share may not be assigned to the pledgee or the usufructuary.

Art. 11. Repurchase and Redemption of shares.

11.1 Shares may be repurchased, subject to and in accordance with article 18.5 (mutatis mutandis) and the terms, conditions and manner of repurchase as determined from time to time by the management board.

11.2 Shares are liable to be redeemed, subject to and in accordance with article 7.2 and the terms, conditions and manner of redemption as determined from time to time by the management board.

Art. 12. Managers.

12.1 The management shall consist of one or more managers A and/or one or more managers B. Both individuals and legal entities can be managers. Managers B must be resident in the Grand Duchy of Luxembourg.

12.2 Managers are appointed by the general meeting.

12.3 A manager may be suspended or dismissed by the general meeting at any time, with or without cause.

12.4 The authority to establish remuneration and other conditions of employment for managers is vested in the general meeting.

Art. 13. Duties, Decision-making and Allocation of duties.

13.1 The management board shall be entrusted with the management of the company.

13.2 When making management board resolutions, each manager may cast one vote.

13.3 All resolutions of the management board shall be adopted by more than half of the votes cast.

13.4 Management board resolutions may at all times be adopted outside of a meeting, in writing or otherwise, provided the proposal concerned is submitted to all managers then in office and none of them objects to this manner of adopting resolutions.

13.5 Resolutions of the management board shall be recorded in a minute book that shall be kept by the management board.

13.6 The management board may establish further rules regarding its decision making and working methods. In this context, the management board may also determine the duties for which each manager in particular shall be responsible. The general meeting may decide that such rules and allocation of duties must be put in writing and that such rules and allocation of duties shall be subject to its approval.

Art. 14. Representation.

14.1 The company shall be represented by the management board (or if the company only has one manager, the sole manager). A manager A acting jointly with a manager B may also represent the company.

14.2 The management board may appoint representatives with general or limited power to represent the company. Each representative shall be competent to represent the company, subject to the restrictions imposed on him. The management board shall determine each representative's title. Such representatives may be registered in the Register of Commerce and Companies, indicating the scope of their power to represent the company.

Art. 15. Approval of management board resolutions.

15.1 The general meeting may require management board resolutions to be subject to its approval. The management board shall be notified in writing of such resolutions, which shall be clearly specified.

15.2 A resolution of the management board with respect to a matter involving a conflict of interest with one or more managers in a private capacity shall be subject to the approval of the general meeting.

15.3 The absence of approval by the general meeting of a resolution as referred to in this article 15 shall not affect the authority of the management board or a manager to represent the company.

Art. 16. Vacancy or inability to act. If a seat is vacant on the management board or a manager is unable to perform his duties, the management of the company shall be vested in the remaining managers or manager.

Art. 17. Financial year and Annual accounts.

17.1 The company's financial year shall be the calendar year.

17.2 The management board shall prepare annual accounts and deposit the same for inspection by the shareholders at the registered office.

17.3 The management board shall also deposit the annual report for inspection by the shareholders.

17.4 The annual accounts shall be signed by the managers. If the signature of one or more of them is missing, this shall be stated and reasons for this omission shall be given.

17.5 The company may, and if the law so requires shall, appoint an statutory auditor to audit the annual accounts. Such appointment shall be made by the general meeting.

17.6 The general meeting shall approve the annual accounts.

17.7 The general meeting may grant full or limited discharge to the managers for the management pursued.

Art. 18. Profits and Distributions; Statutory reserve.

18.1 The profits realised in a financial year are at the disposal of the general meeting. Distribution of profits shall be made after approval of the annual accounts if permissible under the law given the contents of the annual accounts. If the general meeting does not adopt a resolution regarding the allocation of the profits prior to or at latest immediately after the approval of the annual accounts, the profits will be reserved.

18.2 Annually, an amount equal to at least one-twentieth of the profits must be transferred to the statutory reserve. This obligation ceases to apply if the statutory reserve amounts to, or is greater than, one-tenth of the share capital.

18.3 The general meeting may resolve to pay an interim dividend and/or to make distributions out of any reserve of the company. Moreover, the management board may also decide to pay an interim dividend and/or to make distributions out of any reserve of the company.

18.4 Distributions on shares shall be made payable immediately after the resolution to make the distribution, unless another date of payment has been determined in the resolution.

18.5 Distributions on shares may be made only up to an amount which does not exceed the amount of the distributable equity.

18.6 In calculating the amount of any distribution on shares, shares held by the company shall be disregarded.

Art. 19. General meetings.

19.1 The annual general meeting shall be held within six months after the end of the financial year.

19.2 Other general meetings shall be held as often as the management board deems such necessary.

19.3 Shareholders representing in the aggregate at least one tenth of the company's share capital may request the management board to convene a general meeting, stating specifically the subjects to be discussed. If the management board has not given proper notice of a general meeting within four weeks following receipt of such request such that the meeting can be held within six weeks after receipt of the request, the applicants shall be authorized to convene a meeting themselves.

Art. 20. Notice, Agenda and Venue of meetings.

20.1 Notice of general meetings shall be given by the management board. Furthermore, notice of general meetings may be given by shareholders representing in the aggregate at least half of the company's share capital, without prejudice to the provisions of article 19.3.

20.2 Notice of the meeting shall be given no later than on the fifteenth day prior to the day of the meeting.

20.3 The notice of the meeting shall specify the subjects to be discussed. Subjects which were not specified in such notice may be announced at a later date, with due observance of the term referred to in article 20.2.

20.4 A subject for discussion of which discussion has been requested in writing not later than thirty days before the day of the meeting by one or more shareholders who individually or jointly represent at least one percent of the company's share capital, shall be included in the notice or shall be notified in the same way as the other subjects for discussion.

20.5 General meetings are held in the municipality in which, according to these articles of association, the company has its official seat. General meetings may also be held elsewhere, but in that case valid resolutions of the general meeting may only be adopted if all of the company's share capital is represented.

Art. 21. Admittance and Rights at meetings.

21.1 Each shareholder shall be entitled to attend the general meetings, to address the meeting and to exercise his voting rights. Shareholders may be represented in a meeting by a proxy authorized in writing.

21.2 At a meeting, each person present with voting rights must sign the attendance list. The chairperson of the meeting may decide that the attendance list must also be signed by other persons present at the meeting.

21.3 The chairperson of the meeting shall decide on the admittance of other persons to the meeting.

Art. 22. Chairperson of the meeting. The chairperson of a general meeting shall be appointed by more than half of the votes cast by the persons with voting rights present at the meeting. Until such appointment is made, a manager shall act as chairperson, or, if no manager is present at the meeting, the eldest person present at the meeting shall act as chairperson.

Art. 23. Recording of shareholders' resolutions. The management board shall keep record of all resolutions adopted by the general meeting. If the management board is not represented at a meeting, the chairperson of the meeting shall ensure that the management board is provided with a transcript of the resolutions adopted, as soon as possible after the meeting. The records shall be deposited at the registered office for inspection by the shareholders. On application, each of them shall be provided with a copy of or an extract from the records.

Art. 24. Adoption of resolutions in a meeting.

24.1 Each share confers the right to cast one vote.

24.2 To the extent that the law or these articles of association do not require a qualified majority, all resolutions of the general meeting shall be adopted by shareholders representing more than half of the share capital or by a simple majority of votes cast, as the case may be, subject to and in accordance with the Companies Act 1915.

24.3 If there is a tie in voting, the proposal shall be rejected.

24.4 If the formalities for convening and holding of general meetings, as prescribed by law or these articles of association, have not been complied with, valid resolutions of the general meeting may only be adopted in a meeting, if in such meeting all of the company's share capital is represented and such resolution is carried by unanimous vote.

24.5 In the general meeting, no voting rights may be exercised for any share held by the company or a subsidiary.

Art. 25. Written resolutions.

25.1 Unless there are more than twenty-five shareholders, resolutions of the general meeting may also be adopted in writing without holding a meeting.

25.2 Each shareholder must ensure that the management board is informed of the resolutions thus adopted as soon as possible in writing. The management board shall keep record of the resolutions adopted and it shall add such records to those referred to in article 23.

Art. 26. Amendment of the articles of association. A change of nationality of the company requires the unanimous vote of all shareholders. All other amendments to the articles of association shall require a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital.

Art. 27. Dissolution and Liquidation.

27.1 The company may be dissolved pursuant to a resolution to that effect by the general meeting.

27.2 If the company is dissolved pursuant to a resolution of the general meeting, the managers shall become liquidators of the dissolved company. The general meeting may decide to appoint other persons as liquidators.

27.3 During liquidation, the provisions of these articles of association shall remain in force to the extent possible.

27.4 The balance remaining after payment of the debts of the dissolved company shall be transferred to the shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the shares held by each.

27.5 In addition, the liquidation shall be subject to the relevant provisions of the Companies Act 1915.

Finally, the person appearing declared:

A. The first financial year of the company commences on the date hereof and ends on the thirty-first of December two thousand eleven.

B. Twelve five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, numbered 1 through 12,500, are hereby issued at par and subscribed for by the Incorporator and have been paid up in cash, which payment the company hereby accepts. Payment was permitted in any currency. An amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00) is at the company's disposal and evidence thereof was given to the undersigned notary.

C. The Incorporator, acting as sole shareholder of the company, hereby adopts the following resolutions:

1. The first managers of the company are:

- Hermanus Wilhelmus Maria Voorvaart, born on the fourteenth of July nineteen hundred sixty-two in Ouder-Amstel, Netherlands, residing at 25, avenue de Belmont, 1009 Pully, Switzerland, as manager A of the company for an indefinite term; and

- Luxembourg Corporation Company S.A., a public company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered in Luxembourg in the Register of Commerce and Companies under number B 37974, as manager B of the company for an indefinite term.

2. The registered office of the company is located at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Costs

The costs, expenses and fees and charges of whatever kind, incurred by the company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

This deed is drawn up in English followed by a version in French.

The person appearing, acting as stated above, declared that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version will prevail.

In witness whereof, this deed was passed in Luxembourg on the date first above stated.

After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente septembre

a comparu

par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg:

Maître Herald Aldo Schuurman, avocat avec adresse professionnelle au cabinet Loyens & Loeff, 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de:

Hermanus Wilhelmus Maria Voorvaart, entrepreneur, né le quatorze juillet mille neuf cent soixante-deux à Ouder-Amstel, Pays-Bas, demeurant à 25, avenue de Belmont, 1009 Pully, Suisse (le «Fondateur»).

Le comparant est connu personnellement de moi, notaire soussigné.

La procuration au comparant est paraphée et paraphée par le comparant et moi, notaire, et est annexée aux présentes.

Le comparant a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Il est constitué par les présentes par le Fondateur une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les statuts comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Définitions.

1.1 Dans les présents statuts sont entendus par:

«associé»: le détenteur d'une ou plusieurs parts;

«assemblée générale»: une réunion des associés et des autres personnes ayant le droit d'assister aux assemblées et d'y prendre la parole ou, lorsque le contexte le requiert, l'organe de la société composé des associés;

«capitaux propres distribuables»: la partie des capitaux propres de la société dépassant le capital social majoré des réserves à constituer en vertu de la loi;

«gérance»: l'organe de la société composé des gérants (ou, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique);

«Loi de 1915 sur les sociétés»: la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée; et
«part»: une part sociale dans le capital social de la société.

1.2 Sauf si le contexte exige qu'il en soit autrement, les renvois aux articles sont des renvois aux articles des présents statuts.

Art. 2. Forme juridique, Dénomination et Siège.

2.1 La société est une société à responsabilité limitée selon la Loi de 1915 sur les sociétés et est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La société est dénommée:

HLF Holding S.à r.l.

2.3 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion de ces participations tout ce qui s'y rapporte ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend notamment la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

L'objet de la société comprend le financement et la constitution des sûretés pour les dettes de tiers.

Art. 4. Capital social.

4.1 Le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR).

4.2 Le capital de la société social est divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts ayant une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune.

4.3 Toutes les parts sont nominatives. Aucun certificat de part sociale ne sera émis.

Art. 5. Registre des associés. La gérance tient un registre des associés dans lequel sont inscrits les noms et adresses de tous les associés.

Art. 6. Émission de parts.

6.1 L'émission de parts s'effectue en vertu d'une décision de l'assemblée générale.

6.2 La décision d'émission de parts prévoit le prix et les autres conditions de l'émission.

6.3 Lors de l'émission de parts, chaque associé a un droit préférentiel de souscription proportionnel au montant nominal de l'ensemble des parts qu'il détient, sous réserve de l'article 6.4.

6.4 Avant chaque émission de parts, l'assemblée générale peut limiter ou exclure le droit préférentiel de souscription.

6.5 Les dispositions des articles 6.1, 6.2, 6.3 et 6.4 s'appliquent par analogie à l'octroi de droits de souscription de parts, mais pas à l'émission de parts à une personne exerçant un droit de souscription de parts acquis auparavant.

6.6 L'émission de parts requiert en outre un acte de modification des statuts passé à cet effet devant un notaire de résidence au Grand-Duché de Luxembourg.

6.7 La valeur nominale d'une part doit être intégralement libérée à l'émission.

Art. 7. Parts propres; Réduction du capital social.

7.1 La société et ses filiales peuvent acquérir des parts propres.

7.2 L'assemblée générale peut décider de réduire le capital social de la société en observant les dispositions légales à ce sujet.

Art. 8. Remise emportant transfert de propriété de parts. Les cessions de parts doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été notifiées à la société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de la loi.

Art. 9. Limitations à la cessibilité des parts.

9.1 Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

9.2 L'article 9.1 s'applique par analogie aux droits de souscription de parts et aux droits préférentiels.

Art. 10. Nantissement et Usufruit sur des parts.

10.1 Les dispositions de l'article 8 s'appliquent par analogie à la constitution d'un nantissement et à la constitution ou la remise emportant transfert d'un usufruit sur des parts.

10.2 Lors de la constitution d'un nantissement ou lors de la constitution ou de la remise emportant transfert d'un usufruit sur une part, le droit de vote ne peut être attribué au créancier nanti ou à l'usufruitier.

Art. 11. Rachat et Amortissement des parts.

11.1 Les parts peuvent être rachetées sous réserve de et en conformité avec l'article 18.5 (mutatis mutandis) et les termes, conditions et modalités de rachat tels que décidés de temps à autre par la gérance.

11.2 Les parts sont passibles d'être amorties sous réserve de et en conformité avec l'article 7.2 et les termes, conditions et modalités d'amortissement tels que décidés de temps à autre par la gérance.

Art. 12. Gérants.

12.1 La gérance est composée d'un ou plusieurs gérants A et/ou d'un ou plusieurs gérants B. Tant des personnes physiques que des personnes morales peuvent être gérant de la société. Les gérants B doivent être résidents du Grand-Duché de Luxembourg.

12.2 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale.

12.3 Tout gérant peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment, avec ou sans cause légitime.

12.4 L'assemblée générale est investie du droit de fixer la rémunération et les autres conditions de travail des gérants.

Art. 13. Tâches d'administration, Prise de décision et Répartition des tâches de la gérance.

13.1 La gérance est chargée de l'administration de la société.

13.2 Chacun des gérants dispose d'une voix à la gérance.

13.3 Toutes les décisions de la gérance sont prises à plus de la moitié des voix exprimées.

13.4 Les décisions de la gérance peuvent également être prises sans qu'une réunion ne soit tenue, par consultation écrite ou autrement, à condition que la proposition en question ait été soumise à tous les gérants en fonction et qu'aucun desdits gérants ne s'oppose à cette modalité de prise de décision.

13.5 Les décisions de la gérance sont consignées dans un registre de procès-verbaux tenu par la gérance.

13.6 La gérance peut fixer toutes autres règles concernant sa prise de décision et sa méthode de travail. Dans ce cadre, la gérance peut entre autres préciser les tâches dont chacun des gérants sera plus particulièrement chargé. L'assemblée générale peut décider que ces règles et cette répartition des tâches doivent être mises par écrit et peut soumettre ces règles et cette répartition des tâches à son approbation.

Art. 14. Représentation.

14.1 La gérance a le pouvoir de représenter la société (ou, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique). Un gérant A agissant conjointement avec un gérant B représentent également la société.

14.2 La gérance peut nommer des représentants ayant un pouvoir de représentation général ou limité. Chacun d'eux représente la société dans les limites de son pouvoir. La gérance fixe les titres et qualités desdits représentants. Ces représentants peuvent être inscrits au Registre de Commerce et des Sociétés avec mention de l'étendue de leur pouvoir de représentation.

Art. 15. Approbation des décisions de la gérance.

15.1 L'assemblée générale est habilitée à soumettre des décisions de la gérance à son approbation. Ces décisions devront être clairement définies et communiquées à la gérance par écrit.

15.2 Une décision de la gérance visant à l'accomplissement d'un acte juridique concernant un conflit d'intérêts avec un ou plusieurs gérants en tant que personnes privées, doit être soumise à l'approbation de l'assemblée générale.

15.3 L'absence d'approbation d'une décision visée au présent article 15 par l'assemblée générale ne porte pas atteinte au pouvoir de représentation de la gérance ou un gérant.

Art. 16. Absence ou Empêchement. En cas d'absence ou d'empêchement d'un gérant, les autres gérants ou l'autre gérant seront/sera chargé(s) de l'administration de la société.

Art. 17. Exercice et Comptes annuels.

17.1 L'exercice social correspond à l'année civile.

17.2 La gérance établit des comptes annuels et les tient à la disposition des associés au siège social.

17.3 Le rapport de gestion est également tenu à la disposition des associés.

17.4 Les comptes annuels sont signés par les gérants. Si la signature d'un ou plusieurs gérants manque, cette absence sera mentionnée et motivée.

17.5 La société peut et, si la loi l'y oblige, doit donner mission à un réviseur d'entreprises d'examiner les comptes annuels. L'assemblée générale est habilitée à donner cette mission.

17.6 L'assemblée générale approuve les comptes annuels.

17.7 L'assemblée générale peut donner aux gérants un quitus total ou partiel de leur gestion.

Art. 18. Bénéfices et Distributions; Réserve légale.

18.1 Les bénéfices réalisés au cours d'un exercice sont à la disposition de l'assemblée générale. Les bénéfices ne sont distribués qu'après l'approbation des comptes annuels dont il ressort que la distribution est autorisée. Si l'assemblée

générale ne décide pas de l'affectation des bénéfices avant ou au plus tard immédiatement après la décision d'approbation des comptes annuels, les bénéfices seront affectés aux réserves.

18.2 Annuellement, un prélèvement d'un vingtième au moins est fait sur les bénéfices pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale a atteint le dixième du capital social.

18.3 L'assemblée générale peut décider de distribuer des dividendes intérimaires et/ou de faire des distributions à partir d'une réserve de la société. La gérance peut également décider de distribuer des dividendes intérimaires et/ou de faire des distributions à partir d'une réserve de la société.

18.4 Distributions sur les parts sont payables immédiatement après la décision de faire la distribution, sauf si la décision prévoit une autre date.

18.5 Le montant des distributions faites ne peut dépasser le montant du capital propre distribuable.

18.6 Les parts que la société détient dans son capital ne sont pas prises en compte dans la détermination du montant à distribuer.

Art. 19. Assemblées générales.

19.1 L'assemblée générale annuelle des associés se tient dans les six mois de la clôture de l'exercice.

19.2 D'autres assemblées générales sont tenues aussi souvent que la gérance le juge nécessaire.

19.3 Les associés représentant conjointement au moins un dixième du capital social de la société ont le droit de demander à la gérance de convoquer une assemblée générale, en précisant les questions à examiner. Si la gérance n'a pas convoqué ladite assemblée dans un délai de quatre semaines, si bien que l'assemblée pourrait être tenue dans les six semaines après la réception de la demande, les requérants sont eux-mêmes habilités à la convoquer.

Art. 20. Convocation, Ordre du jour et Lieu des assemblées.

20.1 Les assemblées générales sont convoquées par la gérance. Les assemblées générales peuvent également être convoquées par des associés représentant conjointement au moins la moitié du capital social souscrit, sans préjudice des dispositions de l'article 19.3.

20.2 L'avis de convocation est donné au plus tard le quinzième jour avant le jour de l'assemblée.

20.3 La convocation indique les questions à examiner. Les questions qui n'ont pas été mentionnées dans la convocation, peuvent être annoncées ultérieurement, dans le respect du délai prévu à l'article 20.2.

20.4 Une question dont l'examen a été demandé par écrit au moins trente jours avant le jour de l'assemblée par un ou plusieurs associés représentant seul ou conjointement au moins un centième du capital souscrit, sera portée sur la convocation ou annoncée de la même manière que les autres questions.

20.5 Les assemblées générales sont tenues dans la commune où est situé le siège de la société d'après les présents statuts. Les assemblées générales peuvent également être tenues ailleurs, mais dans ce cas des résolutions valables ne peuvent être adoptées que si tout le capital social émis est représenté.

Art. 21. Accès et Droit d'assister à l'assemblée et d'y prendre la parole.

21.1 Chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales, d'y prendre la parole et d'y exercer le droit de vote. Les associés peuvent se faire représenter à l'assemblée par le détenteur d'une procuration écrite.

21.2 Toute personne ayant le droit de vote qui assiste à l'assemblée, est tenue de signer la feuille de présence. Le président de l'assemblée peut décider que les autres personnes assistant à l'assemblée sont également tenues de signer la feuille de présence.

21.3 Le président de l'assemblée décide de l'accès à l'assemblée d'autres personnes.

Art. 22. Président de l'assemblée. Le président d'une assemblée générale est désigné avec plus de la moitié des voix exprimées des personnes ayant le droit de vote et assistant à l'assemblée. Jusqu'au moment de cette désignation, un gérant ou, si aucun gérant n'assiste à l'assemblée, la personne la plus âgée assistant à l'assemblée, fera fonction de président.

Art. 23. Registre des résolutions des associés. La gérance tient registre de toutes les résolutions adoptées par l'assemblée générale. Si la gérance n'est pas représentée à l'assemblée, une copie des résolutions adoptées sera communiquée à la gérance par ou au nom du président de l'assemblée aussi vite que possible après l'assemblée. Le registre des résolutions est tenu à la disposition des associés au siège social de la société. Tout associé peut en obtenir une copie ou un extrait sur demande.

Art. 24. Prise de décision au sein de l'assemblée.

24.1 Chaque part donne droit à exprimer une voix.

24.2 Pour autant que la loi ou les présents statuts ne prévoient pas une plus grande majorité, toutes les résolutions de l'assemblée générale sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social ou par une majorité simple des votes exprimés, selon le cas, sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés.

24.3 En cas de partage égal des voix, la proposition est rejetée.

24.4 Lorsque les règles concernant la convocation et la tenue des assemblées générales d'associés prévues par la loi et les présents statuts n'ont pas été observées, des résolutions valables ne peuvent être adoptées à l'assemblée que si tout le capital social est représenté et à l'unanimité.

24.5 Aucune voix ne peut être exprimée pour des parts appartenant à la société ou à une filiale.

Art. 25. Prise de décision par consultation écrite.

25.1 Sauf s'il y a plus de vingt-cinq associés, au lieu d'être adoptée au sein d'une réunion, une résolution de l'assemblée générale peut également être adoptée par consultation écrite.

25.2 Chacun des associés est tenu d'assurer que les résolutions ainsi adoptées sont portées à la connaissance de la gérance par écrit le plus vite possible. La gérance tient registre des résolutions adoptées et les joint aux résolutions visées à l'article 23.

Art. 26. Modification des statuts. Le changement de la nationalité de la société requiert l'unanimité des associés. Toutes autres modifications dans les statuts sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 27. Dissolution et Liquidation.

27.1 La société peut être dissoute par une résolution à cet effet de l'assemblée générale.

27.2 En cas de dissolution de la société en vertu d'une résolution de l'assemblée générale, les gérants seront les liquidateurs du patrimoine de la société dissoute. L'assemblée générale peut décider de nommer d'autres personnes comme liquidateurs.

27.3 Pendant la liquidation, les dispositions des présents statuts resteront en vigueur autant que possible.

27.4 Le solde restant après le règlement des dettes de la société dissoute, sera remis aux associés au pro rata du montant nominal de l'ensemble des parts détenues par chacun d'eux.

27.5 Outre les dispositions du présent article, la liquidation est régie par les dispositions pertinentes de la Loi de 1915 sur les sociétés.

Enfin, le comparant a déclaré:

A. Le premier exercice social de la société commence à la date du présent acte et s'achève le trente et un décembre deux mille onze.

B. Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 12.500, sont émises au pair et souscrites par le Fondateur et ont été libérées par un paiement en numéraire accepté par la société. Le paiement a été autorisé en n'importe quelle devise. Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) est à la disposition de la société, comme il a été prouvé au notaire soussigné.

C. Le Fondateur, agissant en tant qu'associé unique de la société, prend par les présentes les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont les premiers gérants de la société:

- Hermanus Wilhelmus Maria Voorvaart, né le quatorze juillet mille neuf cent soixante-deux à Ouder-Amstel, Pays-Bas, demeurant à 25, avenue de Belmont, 1009 Pully, Suisse, comme gérant A de la société pour un temps sans limitation de durée; et

- Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Luxembourg dans le registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 37974, comme gérant B de la société pour un temps sans limitation de durée.

2. Le siège social de la société est établi au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

Le comparant, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, passé à Luxembourg à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite au comparant, celui-ci a déclaré qu'il comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé les présentes minutes avec moi, notaire.

Signé: Schuurman, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13142. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011146075/473.

(110169971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Rosy Blue Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard du Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 96.232.

—
Veuillez prendre note que l'adresse de la Société devrait se lire ainsi:

63, Boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Director

Référence de publication: 2011148900/13.

(110172907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

ROTAREX Automotive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 51.808.

—
EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14.07.2011, le mandat d'Administrateur de Mr Jean-Claude SCHMITZ, Mme Isabelle SCHMITZ et Mr Philippe SCHMITZ ont été reconduits pour une durée de 1 an. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2011.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Mr Jean-Claude SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.
- Mme Isabelle SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen en remplacement de Mr Me Alexandre, Charles, Joseph SCHMITT, avocat, demeurant à Luxembourg.
- Mr Philippe SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

Lors de cette même Assemblée le mandat de CLERC S.A. 1, rue Pietzer, L-8080 Bertrange a été renouvelé aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.07.2011.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011148901/23.

(110172863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Schwedler Carre 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 135.130.

—
AUSZUG

Auf Grund des Aktienabtretungsvertrages vom 8. September 2011 hat die Gesellschaft TELOS SCHWEDLER CARRE Ltd. mit Sitz in der Road Town, P.O. Box 3159, Tortola, Britische Jungferninseln, eingetragen unter der Nummer 1446160, 37 Anteile an der SCHWEDLER CARRE 1 SARL, mit Sitz in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, eingetragen beim Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 135 130, an Herr Stefano RUGGERI, wohnhaft in der Seestrasse 18, CH-8702 Zollikon, abgetreten.

Die Adresse des Geschäftsführers, Herrn Stefano RUGGERI, hat sich geändert. Sie lautet jetzt: Seestrasse 18, CH-8702 Zollikon.

Luxemburg, den 31. Oktober 2011.

Référence de publication: 2011148916/17.

(110172924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.